

Commune de
VAL-AU-PERCHE



Facilitez-vous la vie !

Pour une meilleure prise en compte de vos besoins, la commune vous rappelle qu'il est possible de mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement de vos factures de cantine. Il s'agit d'un mode de paiement :

- **simple à mettre en place** (autorisation de prélèvement ci-joint et Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à transmettre en mairie, en nous les déposant et par mail : valauperche@gmail.com,
- **pratique pour vous** : vous n'avez plus à penser à régler la facture !
- **modulable** : à tout moment, vous pouvez l'arrêter, en nous envoyant un simple mail.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : Facturation de la restauration scolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la commune de VAL-AU-PERCHE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la commune de VAL-AU-PERCHE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR99ZZZ123456

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville : Val-au-Perche
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : **VAL-AU-PERCHE**
Adresse : 5, place de la Mairie
Le Theil-sur-Huisne
Code postal : 61260
Ville : Val-au-Perche
Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

I | B | A | N

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Modalité : à l'échéance

Signé à : Val-au-Perche

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de VAL-AU-PERCHE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la commune de VAL-AU-PERCHE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.